

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : Travaux Henri Maire 3 rue de l'Hotel de ville

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le Code la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement de travaux dans la boutique Henri maire, il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement.

ARRETE

Article 1er: Le stationnement sera réservé aux véhicules du chantier sur le trottoir devant le 3 rue de l'hôtel de ville

Du lundi 17 au mercredi 19 mars 2025.

Article N° 2: le demandeur s'engage à laisser de la place pour la circulation des piétons

ARTICLE 3: La Police Municipale, La Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

La Brigade de Gendarmerie,
La Police Municipale,
Les Services Techniques.
Boutique Henri maire

ARBOIS, le 21 février 2025.

La Maire

Valérie DEPIERRE



(Handwritten signature in blue ink)